



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-100**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1 – Nomination du secrétaire de séance**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents : (37)**

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (6)**

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1 – Nomination du secrétaire de séance

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

#### *CECI EXPOSÉ*

##### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

**Vu** le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

**Considérant** la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

**Considérant** la candidature de Jean-Michel DUBOIS,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1-** **Nomme** Jean-Michel DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

**2-** **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoît JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-101**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 13 septembre 2021**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 13 septembre 2021

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 13 septembre 2021 a été validé par Nicole BERGERAT, secrétaire de séance.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

**Considérant** la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 13 septembre 2021 par Nicole BERGERAT, secrétaire de séance,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1- Approuve** le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 13 septembre 2021,

**2- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-102**

**FINANCES**

**3 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents : (37)**

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (6)**

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## FINANCES

### 3 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

La présente décision modificative concerne le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI. Elle intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

<b>Fonctionnement</b>								
<b>Chap.</b>	<b>Libellé chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Opération (pour info)</b>	<b>Prévu à l'article</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Observations</b>
011	Charge à caractère général	60612	Électricité		20 000 €	+ 20 000 €		Ajustement de crédits budget télégestion
011	Charge à caractère général	60632	Fournitures de petits équipements		2 000 €	+ 7 000 €		Matériel Service Patrimoine (retiré de l'investissement)
011	Charge à caractère général	61521	Entretien de terrains		5 000 €	- 3 000 €		Ajustement de crédits budget STEP
011	Charge à caractère général	6132	Locations immobilières		90 000 €	+ 20 000 €		Location matériel Comité et Parking airbus 2020
011	Charge à caractère général	615232	Entretien des réseaux		932 000 €	+ 35 500 €		Ajustement de crédits budget Entretien
011	Charge à caractère général	61551	Entretien des véhicules		80 000 €	+ 25 000 €		Plus de réparations de véhicule
011	Charge à caractère général	6228	Autres services		28 000 €	+ 20 000 €		Frais de déménagement
012	Charge de personnel	64131	Rémunération non titulaire		910 000 €	- 124 500 €		Moins de recrutements que prévu
<b>Total section de Fonctionnement</b>						<b>+ 0 €</b>	<b>+ 0 €</b>	

Investissement								
Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
21	Immobilisations corporelles	2158	Outillage		15 000 €	- 7 000 €		En fonctionnement
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20ARN158 - ARNOUVILLE - Avenue Balzac	65 000 €	- 65 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20ARN489D - ARNOUVILLE - Réseau Intercommunal Eaux Pluviales	425 000 €	+ 900 €		Ajustement opération
13	Subvention d'équipement	1312	Subvention de la Région	18BONFR505 - BONNEUIL-EN-FRANCE - Renaturation de La Morée	0 €		+ 21 386 €	Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	16DO429J2B - DOMONT - Lieudit Tête Richard	9 896,28 €	+ 20 600 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	17DOM468B - DOMONT - Rue Jean Jaurès	1 039 864,81 €	- 60 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19EZAN513 - ÉZANVILLE - Aval du bassin des Bourguignons 1	990 000 €	+ 1 246 200 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21FONT180 - FONTENAY-EN-PARISIS - Parc des Tournelles	0 €	+ 228 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20GARG120 - GARGES-LÈS-GONESSE - Rue Paul Vaillant Couturier	666 998 €	- 600 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20GARG121 - GARGES-LÈS GONESSE - Avenue de Stalingrad	0 €	+ 35 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20GARG124 - GARGES-LÈS GONESSE - Rue des pêcheurs	239 000 €	- 100 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21GARG167 - GARGES-LÈS GONESSE - Rue Pierre Rebière	239 000 €	- 200 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21GARG177 - GARGES-LÈS GONESSE - Rue Danielle Casanova	0 €	+ 283 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21GARG178 - GARGES-LÈS GONESSE - Rue François Chalgrin	0 €	+ 33 000 €		Ajustement opération

## FINANCES

### 3 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI

Investissement (suite)								
Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19GON106 - GONESSE - Rue d'Aulnay	472 000 €	- 90 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20GOUS136 - GOUSSAINVILLE - Rue Jacques Potel	0 €	+ 111 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21LET482IB - LE THILLAY - Le Lac	0 €	+ 53 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19LOUV105 - LOUVRES - Quartier du Grand Bouteiller	1 293 639,48 €	- 1 170 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19LOUV105A - LOUVRES - Quartier du Grand Bouteiller (Avenue du Roussillon)	0 €	+ 1 220 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20LOUV510 - LOUVRES - Revalorisation écologique et paysagère des bassins du bois d'Orville	100 000 €	+ 115 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21LOUV105B - LOUVRES - Quartier du Grand Bouteiller (Provence)	0 €	+ 14 700 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	16MONST425 - MONTSOULT - Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	17 500 €	+ 7 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20PUIS162 - PUISEUX-EN-FRANCE - Rue Frégate	322 448 €	- 300 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19STWI90 - SAINT-WITZ - Rue des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	669 493,82 €	+ 130 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	18SARC504 - SARCELLES - Réouverture du petit Rosne et valorisation milieu naturel	314 000 €	- 90 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC116 - SARCELLES - Rue des Sources	30 000 €	+ 15 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC117 - SARCELLES - Rue de Bellevue	0 €	+ 10 200 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC118 - SARCELLES - Rue de Miraville	0 €	+ 12 400 €		Ajustement opération



## FINANCES

### 3 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI

Investissement (suite)								
Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC119 - SARCELLES - Rue Taillepied	168 593 €	+ 135 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC146 - SARCELLES - Rue Nieuport	42 000 €	+ 60 200 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC147 - SARCELLES - Rue du Commandant Bouchet	244 500 €	- 100 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC514 - SARCELLES - Réhabilitation de la dalle du Petit Rosne entre la Place du Marché et la résidence Miraville	740 000 €	- 626 200 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21SARC170 - SARCELLES - Rue Joliot Curie	40 000 €	- 40 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21SARC171 - SARCELLES - Rue Maryse Bastié	25 000 €	+ 165 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20VILB133 - VILLIERS-LE-BEL - Ruelle de la Ceinture et Ruelle des Oulches	350 000 €	- 300 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21VILB129 - VILLIERS-LE-BEL - Rue Gounod	199 000 €	- 199 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21VILB429V - VILLIERS-LE-BEL - Eaux Pluviales aval	0 €	+ 378 000 €		Ajustement opération
458	Opération sous mandat	458141	MOM 109 Montsoul	MOM109 - MONTSOULT - Rue Émile Combres	194 500 €	- 150 000 €		Ajustement opération
458	Opération sous mandat	458241	MOM 109 Montsoul	MOM109 - MONTSOULT - Rue Émile Combres	194 500 €		- 150 000 €	Ajustement opération
	Subvention d'équipement	1322	Subvention de la région		0 €		+ 36 392 €	Subvention Schéma Gestion Écologique du Croult
23	Travaux en cours	2318	Autres immobilisations en cours		11 310 516,18 €	- 268 222 €		Équilibre de la section
<b>Total section d'Investissement</b>						<b>- 92 222 €</b>	<b>- 92 222 €</b>	
<b>Total général DM n°2</b>						<b>- 92 222 €</b>	<b>- 92 222 €</b>	

## ***CECI EXPOSÉ***

### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 14,

**Vu** la délibération du 22 mars 2021 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI de l'année 2021,

**Vu** la délibération du 13 septembre 2021 portant approbation de la décision modificative n° 1 au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI de l'année 2021,

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI, équilibrée comme ci-dessus,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 2.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-103**

**FINANCES**

**4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Investissement								
Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21ARNO176 - ARNOUVILLE - Rue Biarritz	0 €	+ 92 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20ARN158 - ARNOUVILLE - Avenue Balzac		+ 300 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20ARN159 - ARNOUVILLE - Rue Claude Bigel		+ 240 900 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21BONN485 - BONNEUIL-EN-FRANCE - Secteur NEF	0 €	+ 19 800 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	16DO429J2B - DOMONT - lieudit Tête Richard	0 €	+ 51 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	17DOM468B - DOMONT - Avenue Jean Jaurès	538 899,20 €	- 150 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19DOM506 - DOMONT - Rue des Lavandières	525 000 €	+ 30 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	18EZAN497 - ÉZANVILLE - Abattoirs	87 500 €	+ 42 000 €		Ajustement opération
13	Subventions d'équipement	13111	Subvention Agence de l'Eau	19FONT511 - FONTENAY-EN-PARISIS - Rue Albert Galle	0 €		+ 21 776 €	Ajustement des crédits
16	Emprunt	1681	Avance Agence de l'Eau	19FONT511 - FONTENAY-EN-PARISIS - Rue Albert Galle	0 €		+ 15 834 €	Ajustement des crédits
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19FONT511 - FONTENAY-EN-PARISIS - Rue Albert Galle	0 €	+ 7 100 €		Ajustement opération
13	Subventions d'équipement	13111	Subvention Agence de l'Eau	19MCBPFONT - FONTENAY-EN-PARISIS - Mise en conformité des branchements	0 €		+ 38 228 €	Ajustement des crédits
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20FONT163 - FONTENAY-EN-PARISIS - Rue des Tournelles	233 753,40 €	+ 14 500 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21FONT180 - FONTENAY-EN-PARISIS - Parc des Tournelles	0 €	+ 228 000 €		Ajustement opération

## FINANCES

### 4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

Investissement (suite)								
Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20GARG120 - GARGES-LÈS-GONESSE - Rue Paul Vaillant Couturier	949 225,80 €	- 900 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20GARG121 - GARGES-LÈS-GONESSE - Avenue de Stalingrad	43 843 €	+ 100 300 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21GARG167 - GARGES-LÈS-GONESSE - Rue Pierre Rebière	264 000 €	- 200 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21GARG177 - GARGES-LÈS-GONESSE - Rue Danielle Casanova	0 €	+ 587 300 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21GARG178 - GARGES-LÈS-GONESSE - Rue François Chalgrin	0 €	+ 33 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19GON106 - GONESSE - Rue d'Aulnay	982 509,82 €	- 100 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20GON142 - GONESSE - Rue Philippe Auguste	409 595,10 €	+ 12 700 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20GOUS136 - GOUSSAINVILLE - Rue Jacques Potel	60 000 €	+ 763 200 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20GOUS164 - GOUSSAINVILLE - Avenue Leclerc	465 000 €	- 400 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21GOU429Q3 - GOUSSAINVILLE - Sous voie SNCF Fond de Brisson	569 000 €	- 480 000 €		Ajustement opération
13	Subventions d'équipement	13111	Subvention Agence de l'Eau	12THI482IA - LE THILLAY - Rue des Écoles	0 €		+ 44 795 €	Ajustement des crédits
16	Emprunt	1681	Avance Agence de l'Eau	12THI482IA - LE THILLAY - Rue des Écoles	0 €		+ 27 997 €	Ajustement des crédits

## FINANCES

### 4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

Investissement (suite)								
Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19LETH101B - LE THILLAY - Avenues Pascal et Voltaire	0 €	+ 45 000 €		Ajustement opération
13	Subventions d'équipement	13111	Subvention Agence de l'Eau	19LETHI101 - LE THILLAY - Avenues Pascal et Paillard	0 €		+ 12 550 €	Ajustement des crédits
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	21LET482IB - LE THILLAY - Le Lac	0 €	+ 53 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19LOUV105 - LOUVRES - Quartier du Grand Bouteiller	38 639,48 €	- 30 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19LOUV105A - LOUVRES - Quartier du Grand Bouteiller	2 215 000 €	- 650 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19STWI482U - SAINT-WITZ - Fosses aux Boucs	0 €	500 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19STWI90 - SAINT-WITZ - Rue des Près	1 427 053,26 €	- 300 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	19SARC113 - SARCELLES - Rue Pierre Brossolette	0 €	+ 25 600 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC116 - SARCELLES - Rue des Sources	14 036 €	+ 15 700 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC117 - SARCELLES - Rue de Bellevue	0 €	+ 11 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC118 - SARCELLES - Rue de Miraville	577 000 €	- 500 000 €		Ajustement opération

## FINANCES

### 4 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

Investissement (suite)								
Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC119 - SARCELLES - Rue Taillepiéd	253 593 €	+ 120 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC146 - SARCELLES - Réserve de Chauffour	52 000 €	+ 95 300 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20SARC149 - SARCELLES - Rue Montfleury	15 000 €	- 15 000 €		Ajustement opération
13	Subventions d'équipement	13111	Subvention Agence de l'Eau	13EXTSTEP - Extension de la Station de Dépollution	13 557 656 €		+ 2 303 958 €	Ajustement des crédits
13	Subventions d'équipement	13111	Subvention Agence de l'Eau	19SDASIAH - Schéma Directeur d'Assainissement	0 €		+ 32 416 €	Ajustement des crédits
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	12VILB429V - VILLIERS-LE-BEL - Près sous la ville	0 €	+ 378 000 €		Ajustement opération
13	Subventions d'équipement	13111	Subvention Agence de l'Eau	19MCBPVILB - VILLIERS-LE-BEL - Mise en conformité des branchements	0 €		+ 34 828 €	Ajustement des crédits
23	Travaux en cours	2315	Installations techniques	20VILB129 - VILLIERS-LE-BEL - Sente des Pommiers	232 000 €	- 200 000 €		Ajustement opération
23	Travaux en cours	2318	Autres immobilisations en cours		42 750 706,19 €	+ 3 491 182 €		Équilibre de la section d'investissement
<b>Total section d'investissement</b>						<b>+ 2 532 382 €</b>	<b>+ 2 532 382 €</b>	
<b>Total général DM n° 2</b>						<b>+ 2 532 382 €</b>	<b>+ 2 532 382 €</b>	

## ***CECI EXPOSÉ***

### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 49,

**Vu** la délibération du 22 mars 2021 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2021,

**Vu** la délibération du 13 septembre 2021 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2021,

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** la décision modificative n° 2 du budget du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, équilibrée comme ci-dessus,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 2.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2021  
Affichée le : 24/12/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-104**

**FINANCES**

**5 – Admission en Non-Valeur portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

L'admission en non-valeur porte sur un titre émis en 2003 pour une participation liée à la réalisation de travaux pour une SCI. Le montant du titre initial était de 18 233,02 €. Il a été réglé le montant de 15 245,00 €. Il reste donc à recouvrer la somme de 2 988,02 €.

Le Comptable public a fait plusieurs démarches malheureusement infructueuses et demande donc l'admission en non-valeur au motif de « poursuites sans effet ».

Le Syndicat estime que les poursuites exercées par le Trésor Public sont à ce jour infructueuses et qu'il est nécessaire de les admettre en non-valeur.

## **CECI EXPOSÉ**

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 14,

**Considérant** que les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées au débit du compte 6541 à hauteur des admissions en non-valeur prononcées par l'assemblée délibérante pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes,

**Considérant** que lorsque le Juge des comptes peut infirmer la décision de l'assemblée délibérante, l'ordonnateur émet un titre de recettes à l'article 7788, à l'encontre du Comptable,

**Considérant** que l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable,

**Considérant** le détail des restes à recouvrer à présenter en non-valeur,

## **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** l'admission en non-valeur des restes à recouvrer irrécouvrables pour un montant de 2 988,02 € sur le budget principal eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI,
- 2- Et autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette admission.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2021  
Affichée le : 24/12/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-105**

**FINANCES**

**6 – Admission en Non-Valeur portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

L'admission en non-valeur porte sur un titre émis en 2011 pour une participation au raccordement à l'égout, suite à un permis de construire d'une SCI. Le montant du titre initial était de 12 377 €. Il a été réglé le montant de 7 546,55 €. Il reste donc à recouvrer la somme de 4 830,45 €.

Le Comptable public a fait plusieurs démarches malheureusement infructueuses et demande donc l'admission en non-valeur au motif de « poursuites sans effet ».

Le Syndicat estime que les poursuites exercées par le Trésor Public sont à ce jour infructueuses et qu'il est nécessaire de les admettre en non-valeur.

### ***CECI EXPOSÉ***

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 49,

**Considérant** que les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées au débit du compte 6541 à hauteur des admissions en non-valeur prononcées par l'assemblée délibérante pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes,

**Considérant** que lorsque le juge des comptes peut infirmer la décision de l'assemblée délibérante, l'ordonnateur émet un titre de recettes à l'article 778, à l'encontre du Comptable,

**Considérant** que l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le Juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable,

**Considérant** le détail des restes à recouvrer à présenter en non-valeur,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** l'admission en non-valeur des restes à recouvrer irrécouvrables pour un montant de 4 830,45 € portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées,
- 2- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette admission.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2021  
Affichée le : 24/12/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-106**

**FINANCES**

**7 – Vote du quart des crédits en investissement eaux pluviales GÉMAPI - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget principal eaux pluviales GÉMAPI de 2022.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses</b>			
<b>Chapitre / Article/ fonction</b>	<b>Libellé</b>	<b>Base Nouveaux crédits BP 2021</b>	<b>Calcul du 1/4 arrondi inférieur</b>
2031 - 816	Frais d'études - autres réseaux	584 000,00 €	146 000,00 €
2031 - 833	Frais d'études - préservation du milieu naturel	100 000,00 €	25 000,00 €
2051 - 020	Concessions, droits similaires - administration générale	15 000,00 €	3 700,00 €
2051 - 023	Concessions, droits similaires - information communication	8 500,00 €	2 100,00 €
2051 - 816	Concessions, droits similaires - autres réseaux	26 500,00 €	6 600,00 €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>734 000,00 €</b>	<b>183 400,00 €</b>
2111 - 816	Terrains nus - autres réseaux	30 000,00 €	7 500,00 €
2135 - 020	Installations générales - administration générale	30 000,00 €	7 500,00 €
2135 - 023	Installations générales - information communication	60 000,00 €	15 000,00 €
2135 - 833	Installations générales - préservation du milieu naturel	5 000,00 €	1 200,00 €
21538 - 816	Autres réseaux	430 000,00 €	107 500,00 €
21538 - 833	Autres réseaux	200 000,00 €	50 000,00 €
2158 - 816	Autres matériels & outillage - autres réseaux	121 000,00 €	30 200,00 €
2183 - 020	Matériel de bureau et info. - administration générale	40 000,00 €	10 000,00 €
2183 - 816	Matériel de bureau et info. - autres réseaux	8 000,00 €	2 000,00 €
2184 - 020	Mobilier - administration générale	290 000,00 €	72 500,00 €
2188 - 020	Autres immobilisations. - administration générale	77 000,00 €	19 200,00 €
<b>Total chapitre 21</b>		<b>1 291 000,00 €</b>	<b>322 600,00 €</b>
2315 - 816	Immobilisations en cours-inst. techn.- autres réseaux	5 808 368,00 €	1 452 000,00 €
2315 - 833	Immobilisations en cours-inst. techn.- préservation du milieu naturel	30 000,00 €	7 500,00 €
<b>Total chapitre 23</b>		<b>5 838 368,00 €</b>	<b>1 459 500,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>1 965 500,00 €</b>

**7 – Vote du quart des crédits en investissement eaux pluviales GÉMAPI - Autorisation d’engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d’investissement en vertu de l’article L. 1612-1 du CGCT**

***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 14,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1,

**Considérant** la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d’investissement, d’autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l’exercice précédent,

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget principal eaux pluviales GÉMAPI 2022, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- Et précise que** les crédits ouverts seront inscrits au budget principal eaux pluviales GÉMAPI 2022.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2021  
Affichée le : 24/12/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-107**

**FINANCES**

**8 – Vote du quart des crédits en investissement assainissement eaux usées - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)



## FINANCES

### 8 – Vote du quart des crédits en investissement assainissement eaux usées - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget annexe assainissement eaux usées 2022.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article	Libellé	Base Nouveaux crédits BP 2021	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2031	Frais d'études	853 000,00 €	213 200,00 €
2051	Concessions, droits similaires	99 850,00 €	24 900,00 €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>952 850,00 €</b>	<b>238 100,00 €</b>
21532	Réseaux d'assainissement	223 000,00 €	55 700,00 €
2155	Outillage industriel	5 000,00 €	1 200,00 €
2183	Matériel de bureau et info.	9 700,00 €	2 400,00 €
<b>Total chapitre 21</b>		<b>237 700,00 €</b>	<b>59 300,00 €</b>
2315	Install., mat. et outil. tech.	7 062 800,00 €	1 765 700,00 €
<b>Total chapitre 23</b>		<b>7 062 800,00 €</b>	<b>1 765 700,00 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>2 063 100,00 €</b>

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 49,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1,

**Considérant** la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent,

## FINANCES

**8 – Vote du quart des crédits en investissement assainissement eaux usées - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget annexe assainissement eaux usées 2022, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- Et précise que** les crédits ouverts seront inscrits au budget annexe assainissement eaux usées 2022.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-108**

**FINANCES**

**9 – Vote du quart des crédits en investissement SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## FINANCES

### 9 – Vote du quart des crédits en investissement SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget annexe du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer de 2022.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article	Libellé	Base Nouveaux crédits BP 2021	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2031	Frais d'études	251 156,00 €	62 700,00 €
2051	Concessions, droits similaires	8 000,00 €	2 000,00 €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>259 156,00 €</b>	<b>64 700,00 €</b>
2183	Matériel de bureau et info.	2 100,00 €	500,00 €
<b>Total chapitre 21</b>		<b>2 100,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>65 200,00 €</b>

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 14,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1,

**Considérant** la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent,

## FINANCES

### **9 – Vote du quart des crédits en investissement SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer - Autorisation d’engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d’investissement en vertu de l’article L. 1612-1 du CGCT**

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, avant le vote du budget annexe SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer 2022, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- Et précise que** les crédits ouverts seront inscrits au budget du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer 2022.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021  
Affichée le : 24/12/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-109**

**ASSAINISSEMENT**

**10 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue des Tournelles sur la commune de FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° FONT 163)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### **10 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue des Tournelles sur la commune de FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° FONT 163)**

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le marché public de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue des Tournelles sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS a été passé avec l'entreprise VOTP le 25 janvier 2021.

À l'issue des travaux, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

Le présent avenant a pour objet de retirer certaines prestations mineures prévues au marché. Certaines prestations n'étaient plus nécessaires et d'autres prix ont engendré des sur-quantités.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public, selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des travaux : 266 563,40 €
- Montant HT de l'avenant : - 13 597,05 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : - 5,10 %
- Nouveau montant HT du marché : 252 966,35 €

Compte tenu de la baisse du prix global du marché public, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du SIAH.

Les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence assainissement, chapitre 23, article 2315.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

**Vu** l'avenant n° 1,

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de signer cet avenant n° 1,

## ASSAINISSEMENT

### 10 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue des Tournelles sur la commune de FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° FONT 163)

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 au marché public de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue des Tournelles sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS,
- 2- **Prend acte que** l'avenant comprend une incidence financière cumulée avec les avenants précédents de - 5,10 %,
- 3- **Prend acte que** les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence assainissement, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2021  
Affichée le : 24/12/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-110**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**11 – Signature de la convention d'occupation temporaire entre le SIAH et le Conseil Départemental du VAL D'OISE pour les travaux d'installation d'une canalisation entre la station de BONNEUIL-EN-FRANCE et le collecteur GARGES-EPINAY au Centre Technique de Régulation de DUGNY (Convention n° 2021-09-32)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### **11 – Signature de la convention d'occupation temporaire entre le SIAH et le Conseil Départemental du VAL D'OISE pour les travaux d'installation d'une canalisation entre la station de BONNEUIL-EN-FRANCE et le collecteur GARGES-EPINAY au Centre Technique de Régulation de DUGNY (Convention n° 2021-09-32)**

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Dans le cadre de ses missions de dépollution des eaux usées, le Syndicat dispose d'une station d'épuration qui a été mise en service en septembre 1995. Sa capacité est aujourd'hui atteinte du fait des évolutions démographiques et économiques du bassin versant, amenant ainsi le SIAH à réaliser l'extension de la station d'épuration.

Par délibération du Comité Syndical du 26 juin 2013, le SIAH a acté le principe d'un rejet des eaux usées de la station de dépollution en Seine via le collecteur « Garges-Epinay » dont la tête de réseau est située au Centre de Traitement et de Régulation (CTR) à DUGNY.

Afin de mettre en œuvre cette décision, des travaux de mise en place d'une canalisation entre la station de dépollution et le CTR ont été engagés au printemps dernier. Le micro tunnelier doit passer dans les tréfonds de parcelles appartenant à plusieurs propriétaires publics, dont le Conseil Départemental du VAL D'OISE. Le SIAH a préalablement obtenu l'accord de la Direction des Routes, car le micro tunnelier doit traverser les sous-sols des routes départementales n° 84A et 114.

Le SIAH s'est rapproché du Conseil Départemental du VAL D'OISE afin d'en solliciter l'occupation temporaire. Des conventions similaires sont en préparation avec la commune de DUGNY, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et le Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'occupation des parcelles départementales afin de permettre l'établissement de la canalisation, et la procédure de régularisation qui sera engagée à l'issue des travaux.

En contrepartie, le SIAH versera au Conseil Départemental du VAL D'OISE une redevance forfaitaire d'un montant de 1 000,00 €.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315.

#### ***CECI EXPOSÉ***

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 209-12 du 26 juin 2013, retenant le principe du scénario de rejet direct dans le collecteur « Garges-Epinay »,

**Vu** le projet de convention,

**Considérant** la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

**11 – Signature de la convention d'occupation temporaire entre le SIAH et le Conseil Départemental du VAL D'OISE pour les travaux d'installation d'une canalisation entre la station de BONNEUIL-EN-FRANCE et le collecteur GARGES-EPINAY au Centre Technique de Régulation de DUGNY (Convention n° 2021-09-32)**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** la convention n° 2021-09-32 d'occupation temporaire,
- 2- Prend acte que** le SIAH versera au Conseil Départemental du VAL D'OISE une redevance forfaitaire d'un montant de 1 000,00 € en contrepartie,
- 3- Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-111**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**12 – Signature de la convention de partage des frais de coordination Sécurité Protection de la Santé avec la commune de Louvres pour les travaux de réhabilitation du Quartier du Grand Bouteiller sur la commune de LOUVRES (Opération n° LOUV 105 - Convention n° 2021-10-34)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### 12 – Signature de la convention de partage des frais de coordination Sécurité Protection de la Santé avec la commune de Louvres pour les travaux de réhabilitation du Quartier du Grand Bouteiller sur la commune de LOUVRES (Opération n° LOUV 105 - Convention n° 2021-10-34)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

La commune de LOUVRES et le Syndicat procèdent conjointement à des travaux de réhabilitation du quartier du Grand Bouteiller, avenues de Provence et du Roussillon. Ainsi, la commune réalise des travaux sur la voirie et le Syndicat sur les réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées.

La commune et le Syndicat ont décidé de lancer conjointement une mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) pour leurs travaux respectifs.

Le montant prévisionnel de la mission CSPS est de 11 025,00 € HT. La commune prendra en charge 50 % du montant.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,

Les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de convention,

**Considérant** la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- **Approuve** la convention n° 2021-10-34 relative au partage des frais de Coordination SPS pour les travaux de réhabilitation du quartier du Grand Bouteiller sur la commune de LOUVRES (Opération n° LOUV 105),
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-112**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**13 – Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la récupération des calories sur les eaux usées de l'usine de traitement d'eau de BONNEUIL-EN-FRANCE sur le réseau de chaleur de la ville de GARGES-LÈS-GONESSE (Convention n° 2021-11-35)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### **13 – Signature de la convention d’occupation temporaire du domaine public pour la récupération des calories sur les eaux usées de l’usine de traitement d’eau de BONNEUIL-EN-FRANCE sur le réseau de chaleur de la ville de GARGES-LÈS-GONESSE (Convention n° 2021-11-35)**

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

La commune de LOUVRES et le Syndicat procèdent conjointement à des travaux de réhabilitation du quartier du Grand Bouteiller, avenues de Provence et du Roussillon. Ainsi, la commune réalise des travaux sur la voirie et le Syndicat sur les réseaux d’assainissement d’eaux pluviales et d’eaux usées.

La commune et le Syndicat ont décidé de lancer conjointement une mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) pour leurs travaux respectifs.

Le montant prévisionnel de la mission CSPS est de 11 025,00 € HT. La commune prendra en charge 50 % du montant.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,

Les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de convention,

**Considérant** la nécessité d’autoriser le Président à signer la convention,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** la convention n° 2021-10-34 relative au partage des frais de Coordination SPS pour les travaux de réhabilitation du quartier du Grand Bouteiller sur la commune de LOUVRES (Opération n° LOUV 105),
- 2- Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 3- Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-113**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**14 – Délégation au Président pour la signature de conventions de refacturation de la redevance assainissement du SIAH avec le nouveau délégataire d'eau potable sur les communes d'ARNOUVILLE, GARGES-LÈS-GONESSE et GONESSE**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)



## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### 14 – Délégation au Président pour la signature de conventions de refacturation de la redevance assainissement du SIAH avec le nouveau délégataire d'eau potable sur les communes d'ARNOUVILLE, GARGES-LÈS-GONESSE et GONESSE

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Par courriel en date du 25 octobre 2021, la société SUEZ a informé le SIAH de la reprise des contrats de Délégation de Service Public d'eau potable jusqu'alors gérés par VEOLIA sur les communes d'ARNOUVILLE, de GARGES-LÈS-GONESSE et de GONESSE.

Le délégataire d'eau potable doit ainsi passer avec le SIAH des conventions de refacturation de la redevance assainissement du SIAH, afin que celle-ci puisse être facturée par SUEZ aux usagers dans le cadre d'une seule facture d'eau.

SUEZ doit reprendre les contrats de Délégation de Service Public d'eau potable jusqu'alors gérés par VEOLIA :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur les communes de GARGES-LÈS-GONESSE et ARNOUVILLE,
- Au 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur la commune de GONESSE.

Afin de permettre la signature de ces conventions avec SUEZ, il est proposé au Comité Syndical de déléguer au Président, la possibilité de les signer par voie de décision.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-8 et L. 5211-10,

**Considérant** la nécessité de déléguer au Président la possibilité de signer les conventions de refacturation de la redevance assainissement,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Délègue** au Président le pouvoir de signature de toute convention de refacturation de la redevance assainissement du SIAH sur les communes d'ARNOUVILLE, GARGES-LÈS-GONESSE et GONESSE.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021  
Affichée le : 24/12/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-114**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**15 – Communication des rapports annuels des délégataires en assainissement pour les communes D'ARNOUVILLE, de CHENNEVIERES-LES-LOUVRES, de GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE, ET VÉMARS**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### 15 – Communication des rapports annuels des délégataires en assainissement pour les communes D'ARNOUVILLE, de CHENNEVIERES-LES-LOUVRES, de GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE, ET VÉMARS

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Dans le cadre du transfert de la compétence collective « assainissement », intervenu entre le SIAH et 22 communes au cours de l'année 2019, ont été transférées au SIAH six délégations du service public d'assainissement concernant les communes d'ARNOUVILLE, CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES, GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE et VÉMARS.

Conformément à la réglementation, les délégataires respectifs des contrats ont fait parvenir au SIAH un rapport annuel sur le service public d'assainissement de l'année 2020.

Ces rapports ont été soumis, pour examen, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est tenue le 11 octobre 2021.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que ces rapports soient communiqués à l'organe délibérant.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

**Considérant** la communication des rapports annuels des délégataires du service public d'assainissement sur les communes d'ARNOUVILLE, CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES, GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE et VÉMARS,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL :**

- 1- Prend acte** des rapports annuels 2020 des délégataires en assainissement pour les communes d'ARNOUVILLE, CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES, GARGES-LÈS-GONESSE, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE et VÉMARS.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-115**

**RESSOURCES HUMAINES**

**16 – Instauration d'une nouvelle modalité d'organisation du temps de travail : le télétravail**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## RESSOURCES HUMAINES

### 16 – Instauration d’une nouvelle modalité d’organisation du temps de travail : le télétravail

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le télétravail répond à plusieurs finalités recherchées par le SIAH du Croult et du Petit Rosne :

- Il permet une qualité de vie au travail, une efficacité professionnelle et une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Il participe à la modernisation de l'administration en innovant dans les modes de travail et en promouvant le management par objectifs, qui se traduit par la confiance et la responsabilisation.
- En limitant les trajets domicile-travail, il diminue l’empreinte environnementale de l’activité et le risque d’accident de trajet.

Par délibération du 03 juillet 2019, le SIAH a instauré cette nouvelle modalité d’organisation du temps de travail. L’évolution du cadre juridique conduit à modifier l’organisation du télétravail, notamment en actant la possibilité de recourir au télétravail ponctuel en cas de crise ou d’impossibilité de se rendre sur son lieu de résidence administrative, ou encore pour raison médicale.

Les conditions générales du dispositif sont définies au sein de la présente charte, qui constitue le document de référence qui réunit les informations réglementaires et pratiques, les procédures ainsi que les conditions de réussite du télétravail.

#### **Le Président rappelle à l’assemblée :**

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Monsieur le Président précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L’employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2021 de transformation de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

**Vu** le décret n° 2019-637 du 25 juin 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre du télétravail à l’égard de certains agents publics et magistrats,

## RESSOURCES HUMAINES

### 16 – Instauration d’une nouvelle modalité d’organisation du temps de travail : le télétravail

**Vu** le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

**Vu** la délibération n° 2019-94 du 3 juillet 2019 instauration une nouvelle modalité d’organisation du temps de travail : le télétravail,

**Vu** l’avis favorable du Comité Technique en date du 29 novembre 2021,

**Vu** la charte relative au télétravail jointe à la présente délibération,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1- Approuve** la charte relative au télétravail.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-116**

**RESSOURCES HUMAINES**

**17 – Instauration du forfait mobilités durables**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## RESSOURCES HUMAINES

### 17 – Instauration du forfait mobilités durables

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le « Forfait Mobilités Durables » (FMD), d'abord instauré dans le secteur privé puis dans la Fonction Publique d'État, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et le covoiturage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Jusqu'ici, seule la participation de l'employeur à hauteur de 50 % du prix d'un abonnement aux transports commun ou à un service public de location de vélos permettait d'inciter à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle.

En pratique, le « Forfait Mobilités Durables » consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- Soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique ;
- Soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le montant du « Forfait Mobilités Durables » est de 200 € par an.

Afin de pouvoir bénéficier du Forfait Mobilités Durables, l'agent doit utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles (vélo personnel ou covoiturage) pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Il est également modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé s'il a été recruté au cours de l'année, s'il est radié des cadres au cours de l'année ou s'il a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année concernée.

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage et sur l'utilisation du vélo.

Les crédits seront inscrits au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131.

#### *CECI EXPOSÉ*

##### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le Code général des impôts, notamment son article 81,

**Vu** le Code de la sécurité sociale, notamment son article L.136-1-1,

**Vu** le Code du travail, notamment ses articles L.3261-1 et L.3261-3-1,

**Vu** le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

**Vu** l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la Fonction Publique d'État,

**Vu** le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la Fonction Publique Territoriale,



## RESSOURCES HUMAINES

### 17 – Instauration du forfait mobilités durables

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve Instaure** l'attribution du « Forfait Mobilités Durables », au bénéfice des agents publics du SIAH dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser les trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé,
- 2- **Prend acte que** le montant du « Forfait Mobilités Durables » est de 200 € par an,
- 3- **Prend acte que** les crédits seront inscrits au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette attribution.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 21/12/2021  
Affichée le : 24/12/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-117**

**RESSOURCES HUMAINES**

**18 – Tableau des emplois**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents : (37)**

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (6)**

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## RESSOURCES HUMAINES

### 18 – Tableau des emplois

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

L'article 15 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique permet le recrutement d'agents contractuels, selon l'article 3-3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour les catégories hiérarchiques A, B et C.

L'article 3-3 alinéa 2 permet le recrutement selon les besoins ou nécessités de service d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, puis sous la forme d'un contrat à durée indéterminée.

Au vu de cette nouvelle disposition, il est nécessaire de mettre à jour les emplois du SIAH afin d'ouvrir un champ de recrutement plus large en invoquant les motifs et le niveau de recrutement ainsi que le niveau de rémunération pour les contractuels, dans le cas où le recrutement de fonctionnaire n'aurait pas abouti.

Cette mise à jour permet, également, d'ouvrir certains emplois à d'autres cadres d'emplois que ceux initialement prévus. En effet, certains postes peuvent se situer entre la catégorie C et la catégorie B par exemple. Le champ d'action sur le recrutement se verra donc plus large et ouvrira la porte à d'autres candidats tout aussi expérimentés.

Enfin, cette mise à jour permet de supprimer les postes dont le SIAH n'a plus l'utilité. La suppression des postes a été soumise à l'avis du Comité Technique en date du 29 novembre 2021.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

**Vu** la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels pris en application de l'article 15,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des textes en vigueur,

## RESSOURCES HUMAINES

### 18 – Tableau des emplois

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** le tableau des emplois en vigueur au 06 décembre 2021,
- 2- Approuve** la suppression des postes telle que présentée en séance,
- 3- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-118**

**RESSOURCES HUMAINES**

**19 – Modification des effectifs**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 novembre 2021, s'est réuni le lundi 06 décembre 2021 à l'Espace Marcel Pagnol, 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 30 novembre 2021

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (37)

**Dont (37) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

**CARPF :** Marie EVRARD (Chennevières-lès-Louvres) a donné pouvoir à Joséphine DELMOTTE (Chennevières-lès-Louvres)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## RESSOURCES HUMAINES

### 19 – Modification des effectifs

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

En complément de la délibération portant sur le tableau des emplois, les effectifs doivent être dénombrés selon les ouvertures de postes et s'ils sont pourvus ou non pourvus par des fonctionnaires ou des agents contractuels.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 06 décembre 2021, avec les mouvements suivants :

Une agente a rejoint le service Affaires Foncières par voie de mutation.

Un agent du service Juridique et Marchés Publics a quitté le SIAH suite à une demande de mutation dans une autre collectivité.

Un agent du service Surveillance du Patrimoine a été nommé en qualité de stagiaire.

Deux agents ont réussi le concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b><u>Emplois de Direction</u></b>						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
<b>Total emplois de direction</b>		<b>3</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b><u>Filière Administrative</u></b>						
Attaché Hors Classe	A	1		1		
Attaché principal	A	1	1	1		1
Attaché	A	2		1	1	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	2	1		2
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B					
Rédacteur	B	1			1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	1	3		2
Adjoint administratif. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		2		
Adjoint administratif	C	7		5	1	
<b>Total filière administrative</b>		<b>18</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

## RESSOURCES HUMAINES

### 19 – Modification des effectifs

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires/stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b><u>Filière Technique</u></b>						
Ingénieur en chef	A +	1		1		
Ingénieur principal	A	2	5	2		5
Ingénieur	A	8		5	3	
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	10	1		10
Technicien Principal de 2ème classe	B	8		2	6	
Technicien	B	2		1	1	
Agent principal de maîtrise	C		2			2
Agent de maîtrise	C	1		1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	C		1			1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1		
Adjoint technique	C	9		8	1	
<b>Total filière technique</b>		<b>33</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>19</b>
<b>Total général</b>		<b>54</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	<b>14</b>	<b>24</b>

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

## RESSOURCES HUMAINES

### 19 – Modification des effectifs

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- **Approuve** le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 06 décembre 2021,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 06 décembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 21/12/2021

Affichée le : 24/12/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.